

COMMUNE DE TELLIN



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Travaux extraordinaires d'amélioration ou de modification aux cours d'eau non navigables (loi du 28/12/67 – art 11, 12 et 14) – Projet de catégorie B (art. 29-1 §4 b 6° du C.E.)

Reconnexion et réouverture du tronçon aval ruisseau du Village – RESTEIGNE

Projet de catégorie B

En vertu des articles D 29-7 du Code de l'Environnement, le Collège communal porte à la connaissance du public qu'une enquête publique est organisée dans le cadre du projet de **reconnexion et mise à ciel ouvert du tronçon aval du ruisseau du Village de Resteigne** :

- SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE : Lesse
- COMMUNE : TELLIN
- COURS D'EAU : Ruisseau du Village
 - N° 13.093
 - Catégorie : 3^{ème}

Demandeur	Date d'enquête	Consultation	Personne de contact
Administration communale de TELLIN Rue de la Libération 45 6927 TELLIN	25 avril 2017 au 25 mai 2017	Les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 8h à 12h, les mercredi et vendredi après-midi de 13h à 16h, ou sur rendez-vous préalable (art. D 29-16 du C.E.)	Service URBANISME Mme BASSIAUX Chantal – MARCHAL Catherine Administration communale de TELLIN Rue de la Libération 45 6927 TELLIN 084/36.61.36 – chantal.bassiaux@tellin.be catherine.marchal@tellin.be

Les réclamations et observations peuvent être adressées par écrit à l'administration communale de TELLIN – Service Urbanisme, Rue de la Libération 45 à 6927 TELLIN, ou par mail catherine.marchal@tellin.be, pour le 25 mai 2017 11h, date ultime.

La séance de **clôture de l'enquête publique** aura lieu le 25 mai 2017 à 11h, à la salle du Collège de l'Administration Communale.

Nature des travaux : TRAVAUX D'AMELIORATION : Réouverture du ruisseau et travaux inhérents : placement de pertuis, aménagement des berges, arrachage et plantation de haies, enrochement, canalisation d'un fossé.

Nature de la décision à intervenir : Travaux extraordinaires d'amélioration ou de modification aux cours d'eau non navigables (loi du 28/12/67 – art 11, 12 et 14) – Projet de catégorie B (art. 29-1 §4 b 6° du C.E.)

Autorité compétente : Collège provincial du Luxembourg – Place Leopold 1 à 6700 ARLON

Service traitant : SPW –DGO5 –direction du Luxembourg, Place Didier 45 6700 ARLON

Le projet est couvert par une notice d'évaluation des incidences environnementales, ainsi que d'une étude de faisabilité.

Coordonnées du conseiller en Environnement : Service URBANISME - Mme BASSIAUX Chantal, Administration communale de TELLIN, Rue de la Libération 45 à 6927 TELLIN – 084/36.61.36 – chantal.bassiaux@tellin.be

Pour le Collège,

La Directrice générale,
(s)A. LAMOTTE

Le Bourgmestre,
(s) JP MAGNETTE